



CERTIFICAT SANITAIRE ÉQUINS

A délivrer dans le mois précédent la date du concours.

A remettre par l'éleveur au comité organisateur lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du salon.

NOTA : Les certificats de vaccination portant le N° d'identification de l'animal ou son signalement devront être présentés le jour du concours ainsi que leur document d'identification

ATTESTATION DU DÉTENTEUR

Je soussigné M _____,

éleveur demeurant à _____ département _____

Tél. : _____

Mail : _____

m'engage à respecter le règlement du salon.

certifie que les animaux mentionnés en p2 :

- sont identifiés conformément à la réglementation en vigueur
- sont accompagnés de leur document d'identification
- sont immatriculés au SIRE

Vu le :
L'éleveur

ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné M _____,

vétérinaire sanitaire à _____ certifie que

les _____ (*nombre*) animaux dont le signalement sont mentionnés au verso

détenus par M. _____

comme faisant partie de son exploitation.

remplissent les conditions sanitaires suivantes :

- sont identifiés individuellement selon la réglementation en vigueur.
- ne présentent aucun signe clinique de maladie.
- sont vaccinés contre la grippe équine.

